

sa ligne de conduite habituelle, car cela réduisait jusqu'à un certain point les droits imposés. La perte de revenus n'était cependant pas importante. Dans ce cas-ci, la perte de revenus ne sera pas grave non plus, car j'ose dire que l'ancien gouvernement, en abolissant la taxe d'accise contre la Grande-Bretagne, a fait la seule chose qu'il ait jamais faite durant tout son règne pour aider à accentuer l'embauchage au Canada. D'autre part, quand les libéraux aboliront la taxe d'accise de 3 p. 100 sur toutes les importations, comme ils le feront bientôt, je l'espère, ils auront fait non pas la seule chose mais la chose la plus importante qu'ils aient jamais accomplie pour combattre le chômage.

Je veux maintenant traiter un autre sujet sur lequel j'aurai probablement à différer d'opinion avec l'honorable député. Je suivrai ici son conseil en essayant d'exposer les faits. Parlant de nos exportations, il a dit :

Je constate qu'en 1922—je cite l'année la plus mauvaise—29 p. 100 seulement du blé canadien passa par des ports canadiens et que 70 p. 100 de ce blé fut expédié par des ports américains, alors que l'an dernier, en 1938, 82 p. 100 de notre blé fut expédié par des ports canadiens et 15½ p. 100 seulement par des ports des Etats-Unis.

C'est exact, du moins je concède ces chiffres. Mais ce que l'honorable député n'a pas dit, et j'aurais aimé qu'il le dise, c'est qu'en 1922, 89 millions de boisseaux de grain des Etats-Unis sont passés par les ports canadiens. Il est passé par nos ports 88 millions de boisseaux de grain en 1927-1928, 83 millions de boisseaux de 1928-1929 et 64 millions de boisseaux en 1937-1938.

Je crois que celui qui veut parler de l'exportation du grain canadien par les ports des Etats-Unis devrait aussi parler de l'exportation du grain américain par les ports canadiens. Il y a une certaine façon convenable d'exposer la situation devant la Chambre et le peuple canadien. Je n'en veux pas à mon honorable ami d'avoir commis une erreur de ce genre. Il demeure à Fort William depuis quelques années et il s'est imprégné de la mentalité de Fort William. Il pense que tout ce qui part de Fort William est bien plus important que tout ce qui va dans une autre direction, et c'est parfait. Je dois néanmoins faire observer que cette manière de présenter les choses n'est pas équitable. Un honorable député ne devrait pas se contenter d'exposer à sa manière un seul côté d'une question et laisser croire à la Chambre que nous utilisons les services de transport des Etats-Unis, que nous n'utilisons pas les nôtres et que nous ne faisons pas notre devoir envers le peuple canadien.

L'hon. M. MANION: Puis-je me permettre une interruption. L'exportation du grain américain par les ports canadiens n'est pas visée par l'accord commercial, tandis que l'exportation du grain canadien par les ports américains l'est.

M. DEACHMAN: Oui, mais la question est celle-ci: Pourquoi mon honorable ami n'a-t-il pas exposé l'autre côté de la question quant à l'équilibre qui se présentait? Pourquoi n'a-t-il pas fait remarquer que, si le blé canadien passait par les ports des Etats-Unis, c'était probablement et tout simplement parce que les ports canadiens étaient encombrés par le grain américain.

L'hon. M. MANION: Non, non.

M. DEACHMAN: Et les choses s'équilibraient. Pendant que nous transportions les produits des Etats-Unis, ce pays transportait les nôtres. Nous travaillions de concert pour employer les moyens de transport des deux pays. Mon honorable ami désire-t-il faire plaisir à l'Ouest en lui disant qu'il n'utilisera pour ce mouvement du grain que les routes maritimes canadiennes? Que serait-il arrivé si, une certaine année, comme par exemple en 1929, alors que nous avons exporté 370 millions de boisseaux de blé, nous n'avions dû utiliser que les ports canadiens? Toutes les voies auraient été obstruées, et nous serions restés perplexes. Tous les élévateurs auraient débordé. Les moyens de transport des deux pays auraient été employés à pleine capacité.

Peu m'importe ce que dit l'honorable député, cette déclaration aurait dû être examinée loyalement et les deux côtés de la question mis en équilibre. Mais il y a un autre fait, un fait qui me réjouit. Mon honorable ami s'est rendu aux Etats-Unis pour y constater les prix des produits américains et les comparer avec les prix pratiqués au Canada. Il a examiné les prix des pneus d'automobiles, mais il n'a pas regardé le reste de la voiture: il s'en est tenu aux pneus. Il n'y a guère de différence dans le prix des pneus des deux côtés de la frontière, mais il aurait constaté une différence de \$500 à \$600, dans certains cas, dans les prix des automobiles. Il ne s'en est pas soucié. Que penserait-on d'un médecin qui, appelé auprès d'un malade, ne lui examinerait que les pieds et le prononcerait bien portant? Que dirait-on si, dans ces circonstances, il n'examinait pas le moteur, le châssis, la capote, le toit, ou tout autre organe? Il vaut mieux regarder des deux côtés.

Je passe maintenant à un autre sujet, qui se rapporte peu à la liberté des échanges, mais beaucoup à la liberté de discussion. On a soulevé la question du droit d'un certain propriétaire de journal de se servir d'un réseau